



Le Saint-Siège

PRÉSENTATION AU SAINT PÈRE DES LETTRES DE CRÉANCE DU NOUVEL AMBASSADEUR DU NIGERIA PRÈS LE SAINT-SIÈGE*

Jeudi 14 décembre 2000

Monsieur l'Ambassadeur,

Alors que vous présentez les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale du Nigeria près le Saint-Siège, je vous présente mes meilleurs voeux et je vous souhaite la bienvenue au Vatican. Cette occasion, ainsi que la rencontre cordiale que j'ai eue il y a trois mois avec votre Président, S.E. M. Olusegun Obasanjo, ravivent le souvenir de ma visite pastorale dans votre pays en 1998: le peuple du Nigeria m'est toujours cher et reste proche de mon coeur. Je vous prie de bien vouloir transmettre au Président Obasanjo mes salutations ainsi que l'assurance de mes prières pour la nation, en particulier en ce moment qui connaît des tensions et de nouvelles explosions de violence dans différentes parties du pays.

En effet, la République fédérale du Nigeria doit faire face à un moment très délicat et même critique de son histoire. La transition d'un régime militaire à un gouvernement élu de façon démocratique a eu lieu il y a plus d'un an, mais, comme Votre Excellence l'a observé, les défis demeurent nombreux. Les peuples et les Etats continuent de lutter contre divers problèmes, à la fois nouveaux et anciens; les rivalités ethniques et l'antagonisme religieux, l'éclatement de violents conflits qui ont déjà provoqué de nombreux morts, représentent un obstacle majeur au développement soutenu et à la prospérité du Nigeria. Ces difficultés constituent de graves menaces pour le progrès le long de la voie de l'unité nationale et de la solidarité, et l'équilibre même du pays est mis en danger.

L'époque actuelle appelle donc de façon urgente tous les Nigériens à oeuvrer ensemble et à débarrasser la société de tout ce qui porte atteinte à la dignité de la personne humaine ou viole les droits humains. Cela signifie réconcilier les différences, surmonter les conflits ethniques, et insuffler l'honnêteté, l'efficacité et la compétence dans toutes les structures qui composent la société. Dans le Nigeria du nouveau millénaire, l'intimidation et la domination des pauvres et des faibles, l'exclusion arbitraire des personnes et des groupes de la vie politique, l'abus de pouvoir ne devraient pas trouver de place. En réalité, la clé pour résoudre les conflits économiques, politiques, culturels et idéologiques - que ce soit au Nigeria ou en Afrique - est la justice; et la justice n'est pas complète sans un engagement en vue d'une solidarité réelle et efficace, sans une attitude humble et un service généreux au bien commun.

C'est précisément pour promouvoir de telles attitudes et pour aider les peuples, les Etats et les nations à édifier un monde toujours plus uni par les liens de l'amitié, de la fraternité et de la solidarité, que le Saint-Siège est activement présent dans la Communauté internationale. En effet, l'Eglise catholique est un partenaire disponible et désireux d'aider les Nigériens qui s'efforcent de réunir les conditions nécessaires pour une société plus juste et pacifique. En effet, l'Eglise et la communauté politique, bien qu'indépendantes et autonomes, oeuvrent pour le bien-être personnel et social des mêmes êtres humains. Pour sa part, l'Eglise "contribue à étendre le règne de la justice et de la charité à l'intérieur de chaque nation et entre les nations. En prêchant la vérité de l'Evangile, en éclairant tous les secteurs de l'activité humaine par sa doctrine et par le témoignage que rendent des chrétiens, l'Eglise respecte et promeut aussi la liberté politique et la responsabilité des citoyens" (Concile oecuménique Vatican II, *Gaudium et spes*, n. 76).

La liberté de religion, base de tous les droits humains, est la principale de ces libertés et de ces responsabilités. Car cette liberté est un élément irremplaçable du bien des personnes et de la société tout entière. Je suis donc heureux de vous entendre reconfirmer l'engagement de votre gouvernement à oeuvrer pour la tolérance, la coexistence pacifique et le respect mutuel entre les différentes traditions religieuses présentes au Nigeria. En effet, la liberté des personnes dans leur recherche de la vérité et dans la profession de leur foi religieuse doit être garantie de façon spécifique au sein de la structure juridique de la société. C'est-à-dire que la liberté religieuse doit être reconnue et confirmée par le droit civil comme un droit personnel et inaliénable et doit être préservée de toute forme de pression due à des personnes, des groupes sociaux ou des formes de pouvoir humain (cf. *Message pour la Journée mondiale de la Paix 1988*). Ce droit à la liberté de religion n'est pas simplement un droit parmi tant d'autres, mais est le droit le plus fondamental. Son respect est une véritable mesure de l'engagement d'une société à soutenir et défendre la dignité et les droits de ses membres.

C'est ce contexte de liberté religieuse qui permettra aux fidèles du Nigeria de continuer à coopérer avec leurs concitoyens à édifier le bien-être, le progrès et la paix de la nation. Un climat de tolérance religieuse permet non seulement à tous les citoyens de s'engager de façon active dans la vie nationale, mais également à l'Eglise de poursuivre sa mission de service à tous les Nigériens, quelle que soit leur appartenance religieuse, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Monsieur l'Ambassadeur, tandis que vous commencez votre mission, je vous assure de toute forme de coopération et d'assistance dans l'accomplissement de votre mission. Je suis certain que vos efforts serviront à renforcer ultérieurement les relations amicales existant entre le Saint-Siège et la République fédérale du Nigeria. Sur Votre Excellence, et sur tout le peuple de votre pays, j'invoque une abondance de Bénédiction de Dieu tout-puissant.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* 2001 n. 1 p. 3, 4. © Copyright 2000 - Libreria Editrice Vaticana